

Une solution semble s'esquisser dans le différend entre canton et communes sur la facture sociale

«Une fenêtre favorable» pour aboutir

« RAPHAËL BESSON

Finances publiques » La vive tension entre les communes et le canton à propos de la facture sociale vaudoise paraît s'apaiser. Une solution obtient un quasi-consensus côté communal sur une nouvelle répartition des charges. Les communes paieraient un tiers au lieu de la moitié et le Conseil d'Etat devrait accepter de faire un gros geste financier, estimé à 240 millions de francs.

Pour bien comprendre les enjeux, un petit retour en arrière s'impose. Le 23 janvier, Rolle accueillait les Assises de la facture sociale. Son syndic, Dénys Jaquet, et celui de Crans, Robert Middleton, avaient battu le rappel de tous ceux qui râlaient de plus en plus fort contre les 820 millions de francs à payer pour la facture sociale, l'autre moitié étant à la charge du canton.

Le théâtre de la ville était plein jusqu'au balcon, une affluence inespérée pour les deux « rebelles ». Et c'est peu dire que les oreilles du ministre des finances Pascal Broulis (plr) ont dû siffler ce soir-là, tant les divers responsables communaux ont décrié les finances cantonales resplendissantes, mais obtenues, selon eux, sur le dos des communes.

Un compromis en vue

Même si de nombreuses solutions ont émergé, un constat s'est imposé: les communes étaient loin d'être unanimes, sans parler de leurs associations faitières, l'UCV (Union des communes vaudoises) et l'AdCV (Association des communes vaudoises). La demande de voir le canton reprendre l'entier de la facture à sa charge, associée à une bascule d'impôts, n'était pas partagée par tous.

Depuis cette soirée, la crise du Covid-19 a mobilisé les énergies, sans stopper pour autant les réflexions et les discussions. Le syndic de Crans, Robert Middleton, qui s'est préparé à attaquer en justice le canton pour irrespect de la Constitution par rapport à l'affectation des impôts, exprime bien le changement de ton. Alors que la révolte grondait il y a peu, il se dit aujourd'hui « optimiste sur un dé-



Rebecca Ruiz et Pascal Broulis félicitent la nouvelle conseillère d'Etat Christelle Luisier, lors de la session du Grand Conseil le 12 mai à Yverdon. L'ancienne syndique de Payerne pourrait contribuer à un compromis entre canton et communes sur la facture sociale. Keystone

blocage. La proposition de l'UCV est une bonne base de discussion. Elle est simple, pourrait être rapidement mise en œuvre et ne prêterait pas les communes moins favorisées», affirme-t-il. Encore mieux: si les négociations vont dans la bonne direction, il ne voit plus pourquoi des démarches en justice seraient nécessaires.

Une solution en octobre?

La proposition de compromis se dévoile sur le site de l'Union des communes vaudoises (UCV).

En résumé, au lieu d'une répartition moitié-moitié de la charge comme depuis le début des années 2000, le canton s'acquitterait des deux tiers, les communes épongeant le tiers restant. On reviendrait en fait à ce qui a prévalu avant la répartition 50-50. Le canton accepterait donc de son côté de payer davantage (240 millions de francs selon ce modèle), mais il



«Nous sommes en négociations et des concessions devront être faites de part et d'autre»

Claudine Wyssa

n'y aurait pas de bascule d'impôts, ce qui éviterait de grosses complications politiques et administratives. En outre, on n'obstruerait pas la voie pour la réforme connexe, celle de la péroration intercommunale.

Pour le directeur de l'UCV, Gianni Saitta, «il y a un consensus communal sur cette proposition. Elle est difficilement refusable». Il ne cache toutefois pas que les négociations sont en cours et que le but est de parvenir à régler la question d'ici à octobre. Du côté de l'AdCV, sa présidente, Josephine Byrne Garelli, rappelle que son association a voté à deux reprises une solution différente: la reprise totale de la facture par le canton et une bascule partielle d'impôts. Pour changer d'avis, il faudrait consulter les membres. Elle reconnaît néanmoins le changement de ton «significatif» de Robert Middleton. Une réunion est prévue fin mai avec le Conseil

d'Etat. Elle espère vraiment qu'il entrera en matière sur une solution, tant il est urgent de faire «la paix» sur ce dossier.

«Oui, il y a une fenêtre favorable», juge Claudine Wyssa, présidente de l'UCV. Elle souligne les difficultés de toute solution qui impliquerait une bascule d'impôts. En outre, l'arrivée au gouvernement de l'ancienne syndique PLR de Payerne Christelle Luisier serait incontestablement un atout pour résoudre la question, car «elle connaît très bien la situation. Mais nous sommes en négociations et des concessions devront être faites de part et d'autre», avertit Claudine Wyssa, syndique PLR de Bussigny.

Le Conseil d'Etat prudent

Le Conseil d'Etat se borne à indiquer que «les discussions se poursuivent et qu'il est prématuré d'esquisser un scénario». Pourtant, il y a incontestablement un élan, une possibilité de

faire avancer enfin ce dossier qui mine les cruciales relations entre le canton et les communes depuis des années.

Le contexte politique est limpide: la mauvaise situation financière de nombreuses communes n'est pas contestée, alors que Pascal Broulis vient d'annoncer pour la 15^e fois consécutive des comptes cantonaux largement bénéficiaires. Il est lui-même à la fin de son parcours politique cantonal, alors que sa collègue Christelle Luisier ne cache pas ses ambitions de régler le problème, ce qui enchanterait son parti. Et pour parachever le tout, la pandémie de coronavirus a montré l'importance de l'échelon communal pour une gestion rapide et concrète des problèmes.

La proposition est «séduisante. Elle rendrait l'avenir plus serein après toutes les tensions de ces derniers temps», commente Gianni Saitta. »

«Le droit des parties est bafoué»

Tribunal des baux » Locataires et bailleurs se rebiffent contre la mise à l'écart des juges assesseurs.

Une fois n'est pas coutume, les défenseurs des locataires et des bailleurs s'allient pour tacler le Tribunal cantonal. Ils dénoncent une mise à l'écart des juges assesseurs au Tribunal des baux. L'ordre judiciaire a décidé que les audiences d'instruction et d'audition se dérouleraient sans leur présence jusqu'au 30 septembre. Et le tribunal encourage les jugements sur la base de plaidoiries écrites, plutôt que de réunir les

parties pour une audience. Pour le président du Tribunal cantonal, il s'agit de faire avancer les dossiers, car beaucoup de salles ne peuvent pas être utilisées en raison des restrictions sanitaires. Et avec une interruption entre le 17 mars et le 26 avril, le traitement des affaires a pris du retard.

«Supprimer le caractère paritaire du Tribunal des baux, c'est bafouer le droit des parties», s'insurge César Montalto, président de l'Asloca Vaud. L'avocat juge la présence des juges assesseurs – l'un pour la partie locataire, un deuxième

pour la partie propriétaire – indispensable lors de l'audience d'instruction.

Directeur de la Chambre vaudoise immobilière (CVI), Olivier Feller ne dit pas autre chose. «C'est une question d'équité des audiences. La taille des locaux n'est pas un motif suffisant pour remettre en cause le caractère paritaire d'un tribunal qui traite d'enjeux socio-économiques aussi sensibles», affirme-t-il. Des solutions ayant été trouvées pour que siègent les parlements cantonaux et fédéral, l'ordre judiciaire devrait trouver des

salles pour tenir des audiences avec tous les acteurs, jugent l'Asloca, la CVI et la section vaudoise de l'Union suisse des professionnels immobiliers, qui ont cosigné un communiqué.

Le Tribunal cantonal affirme rechercher activement des salles plus grandes, pour reprendre au plus vite les audiences en présence des juges assesseurs. Le président insiste sur le caractère transitoire et légal de ces nouvelles pratiques, valables tant que la contrainte de distance sociale de deux mètres est en vigueur. »

SOPHIE DUPONT

ÉCOLES

DES CLASSES ENTIÈRES

Une première vague d'écoliers vaudois, grosso modo les 4 à 13 ans, reviennent à l'école en classes entières dès lundi. Ces élèves avaient repris les cours en demi-classes depuis deux semaines. ATS

LAUSANNE

DÉBÂCLE DE BEAULIEU

Rebondissement dans la débâcle de Beaulieu: le Ministère public vaudois doit reprendre son enquête sur l'ancien secrétaire général de la fondation de Beaulieu, blanchi l'été dernier. ATS

Des tests étendus

Covid-19 » Le Conseil d'Etat vaudois incite toutes les personnes présentant des symptômes du Covid-19 à se faire tester, y compris, désormais, celles qui ne sont pas vulnérables. Celles-ci peuvent être testées gratuitement dans l'un des treize centres avec voie rapide du canton. «Nous visons un groupe de personnes qui n'est pas encore allé se faire tester, car c'est ce qui lui était demandé jusqu'ici», a indiqué mercredi la conseillère d'Etat Rebecca Ruiz lors d'un point presse. Le prix pour ce test a été fixé à 76 francs. Ces frais sont pris en charge «dans l'immédiat» par l'Etat de Vaud, a-t-elle relevé. » ATS